



Communiqué rencontre DASEN 15.09.20

Les représentant-es des syndicats du 93 (FSU, FO, SUD, CGT, UNSA) ont rencontré le Directeur académique de la Seine-Saint-Denis, Monsieur Antoine Chaleix, mardi soir 15 septembre, afin d'évoquer la situation sanitaire dans les établissements scolaires du département après 2 semaines de rentrée, dans un contexte de reprise de l'épidémie de COVID-19 qui a causé 30 000 décès en France depuis le printemps dernier.

Une situation sanitaire bien maîtrisée selon le DASEN... et un renvoi à notre responsabilité individuelle.

Le DASEN a ouvert la réunion en présentant selon lui une situation bien maîtrisée avec « seulement 35 classes fermées dans le département, dont 27 dans le 1^{er} degré, sur 12 000 classes ».

M. Chaleix a lourdement insisté sur les responsabilités individuelles des personnels et des familles en affirmant que « *ce n'est pas à l'école qu'on se contamine, mais dans le cadre privé* » ! Il a même été jusqu'à dire que s'il y avait des services entiers en éviction, c'était bien parce que les personnels n'avaient pas respecté le port du masque et la distanciation sociale et que les personnels enlevaient leur masque dès lors que leur chef-fe avait le dos tourné.

Le DASEN a cependant voulu indiquer qu'il ne portait aucun jugement ni ne voulait accuser les collègues de négligence au sujet du port du masque. Au sein même de son administration il se rend bien compte notamment lors des repas que la mise en place des gestes barrières restent difficile à maîtriser

Pour ces mêmes raisons, le DASEN a tenté de nous empêcher d'évoquer de situations précises d'écoles ou d'établissements qui nous avaient contacté en amont car « *nous ne sommes pas en CHSCT* ». Nous lui avons rappelé que nous étions là pour représenter les personnels sur le terrain.

De nombreux problèmes au niveau de la communication autour des cas COVID, du matériel de protection, et du manque de personnel médico-social.

Nos questions portaient notamment sur le manque de communication et de transparence de la hiérarchie dans la gestion des cas COVID avérés : dans plusieurs établissements, les personnels et les élèves contacts n'ont pas été informé-es à temps de la présence d'un cas positif COVID par leur hiérarchie, n'ont pas été contactés non plus par les autorités sanitaires ARS et CPAM dans le cadre des enquêtes. Dans certains établissements, il a même été demandé aux personnels de taire les informations auprès des parents d'élèves. M. Chaleix a taxé ces questions de « *complotistes* » pour mieux les balayer.

Un nouveau protocole départemental a quand même été communiqué le 14 septembre aux chef-fes d'établissement, afin de clarifier la procédure. Les protocoles changeants très souvent, il n'est pas étonnant que la hiérarchie elle-même nage en eaux troubles.

Nous constatons encore sur le terrain un manque d'information des personnels et des familles, et restons vigilant-es. Le manque de transparence et de communication claire peut avoir des conséquences graves et mettre en jeu la santé des personnels et des familles.

Peu de réponses à nos questions ont finalement été apportées, sinon des fins de non-recevoir.

La seule réponse relativement claire a porté sur les absences des collègues cas contact, qui ont dû se mettre en congé maladie ordinaire (CMO) : à partir du moment où ils et elles sont reconnu-es comme cas contact par la CPAM, le jour de carence ne leur sera pas retiré. Les cas contacts restent quant à eux.elles toujours 14 jours en éviction sauf s'ils.elles sont en mesure de produire un test négatif réalisé à partir du 7^e jour. Pour les collègues « à risque », mais ne figurant pas sur la liste restreinte du gouvernement, rien n'est clair.

Rappelons à tou-tes les collègues que si vous êtes « cas contact », l'administration doit vous fournir une autorisation spéciale d'absence. N'envoyez pas d'arrêt maladie ! L'administration n'a pas le droit de demander à ses agents de se mettre en arrêt maladie.

Le droit de retrait et la reconnaissance d'un danger grave et imminent bafoués

Concernant la reconnaissance du droit de retrait exercé à la rentrée par les collègues du lycée Paul Eluard (St-Denis), du collège Roger Martin du Gard (Epinay-sur-Seine), et au début de la pandémie au lycée Blaise Cendrars (Sevran), la réponse a été négative, car, selon la DSDEN, il n'y avait pas de danger grave et imminent.

Un manque de personnel médico-social scandaleux

Concernant le manque de personnel médico-social dans plusieurs établissements (Saint-Denis, Epinay...), et le manque de remplacement, le DASEN a reconnu le problème tout en évoquant, comme d'habitude, un recrutement difficile (peu de candidat-es). Apparemment les postes contractuels proposés seraient payés au SMIC, ce qui explique peut-être leur manque d'attrait, sans parler des conditions de travail (le nombre d'élèves en charge).

Un manque de personnels de remplacement

- Dans le 1^{er} degré, 3 semaines après la rentrée, de nombreuses circonscriptions n'ont déjà plus de moyens de remplacement alors que les absences liées au contexte sanitaire se multiplient. Nous avons dénoncé la non-ouverture de la liste complémentaire du CRPE dans le 93 mais le DASEN nous a répété que le plafond d'emploi était atteint et qu'il n'était pas nécessaire d'ouvrir les postes de titulaires puisque que la DSDEN93 a embauché 600 contractuel-les 1^{er} degré... Il n'a d'ailleurs pas répondu à notre interrogation au sujet de ce grand nombre de contractuels qui pourraient laisser place à l'ouverture de la Liste complémentaire.

- Dans le 2d degré, des pressions ont été exercées sur des AED pour effectuer des remplacements dans d'autres établissements, décision qui nie le droit des personnels protégés par leur contrat de travail, en plus d'être irresponsable d'un point de vue sanitaire.

Notre employeur, l'État, doit nous fournir des masques chirurgicaux gratuits, ainsi qu'aux élèves.

Pour le manque de matériel (masques, gel), la DSDEN affirme qu'il est disponible dans les circonscriptions. Pourtant, dans le 2nd degré, des commandes sur fonds propres ont été réalisées, grevant déjà les budgets.

Nos demandes de fourniture de masques chirurgicaux gratuits aux personnels et aux élèves se sont heurtées à un refus net : pas de budget.

Nous avons informé le DASEN que dans beaucoup de circonscription les AESH n'avaient pas été fournis en masque lavable. Il a de nouveau affirmé que ces derniers étaient disponibles sur les circonscriptions.

Le DASEN a balayé la polémique soulevée autour des masques lavables. L'ARS Ile de France n'ayant donnée aucune instruction, il estime qu'il n'y a pas sujet à polémique. Nous dénonçons cette attitude à minimiser les risques et à ne pas tenir compte des études sanitaires.

De même, une politique de dépistage systématique n'est pas envisagée par le ministère.

Elle reste à l'initiative individuelle, dans un contexte national où les laboratoires d'analyse privés sont débordés et au bord de l'implosion ! Nous exigeons des dépistages organisés par l'État pour les équipes et classes contacts de malades COVID.

La santé des personnels et des publics de l'Éducation Nationale mise en danger par notre employeur : l'État.

Nous constatons à l'issue de cette rencontre que notre employeur, l'Éducation Nationale, n'assume pas ses responsabilités vis à vis de la santé des personnels, ainsi qu'en matière de santé publique, dans le cadre d'une pandémie qui entre aujourd'hui dans une deuxième phase très active.

Après la réunion, les OS ont décidé à l'unanimité de demander dès le lendemain la convocation d'un CHSCTD extraordinaire sur la gestion de la crise sanitaire.